

L'APPRENTISSAGE AUX PREMIERS GESTES DE SECOURS

Proposition du
Conseil de Développement Erdre & Gesvres

Septembre 2009

SOMMAIRE

- 1. Contexte et origine du sujet**
- 2. Etat des lieux général**
- 3. Les enjeux d'une formation aux premiers secours**
- 4. Commentaires et propositions du groupe de travail Santé et Territoire**
- 5. Synthèse et conclusion**

CONTEXTE ET ORIGINE DU SUJET

Le rôle du Conseil de Développement est d'être le relais entre les 52 000 habitants de la Communauté de Commune d'Erdre et Gesvres (CEEG) et leurs élus sur des sujets concernant la majorité des citoyens.

Le Conseil de Développement Erdre et Gesvres a donc décidé d'une auto saisine sur le thème de la santé. Ce thème a été jugé problématique au niveau de l'insuffisance en offre de soins sur le territoire local.

Par conséquent, le groupe de travail Santé et Territoire a été créé et a eu pour but de produire une proposition à la CCEG sur cette thématique.

La thématique santé étant vaste, il a fallu choisir un axe de réflexion plus précis. Après de nombreux débats, le thème de l'apprentissage des premiers gestes de secours est apparu mobilisateur pour l'ensemble du groupe et pour l'ensemble de la population du territoire Erdre et Gesvres. Une fois le sujet choisi, la commission a établi une fiche projet avec des questions auxquelles chacun devait répondre en sous groupe composé de 2 ou 3 personnes.

Membres de la commission Santé et Territoires :

Jacques BATARD
Josée BAUD BUSSON
Aurélia BRIAND
Joseph CAILLAUD
Jean Pierre CLAVAUD
Maryvonne COLAS
Madeleine DOUCET
Guy GILLOT
Alexandra GAUTREAU

Michel GAUTREAU
Martine LE GUENNEC
Caroline Laure LE ROHO
Murielle LEDEVEHAT
Jean François MAHE
Sylvie NOGUES
Véronique POULARD
Mme SERVIN
Yann THUAL

ÉTAT DES LIEUX GÉNÉRAL

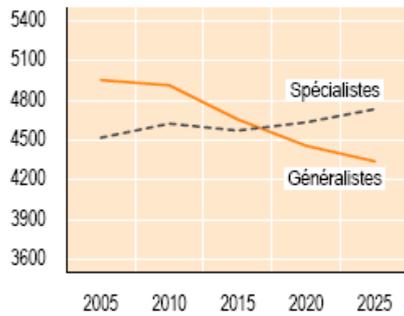
- En France, 60 000 personnes par an décèdent d'une mort subite de l'adulte (ex : crise cardiaque) soit 1 personne sur 1000 environ*. De plus, on décompte 20 000 décès dus aux accidents domestiques soit 1 personne sur 3100 environ.

En cas de mort subite les chances de survie sont de 3% si dans l'entourage de la victime personne ne connaît les premiers gestes de secours. Par contre, si la victime est prise en charge par un témoin qui connaît ces gestes, les chances de survie sont alors de 40%.

*Source : Croix Rouge Française, 2009.

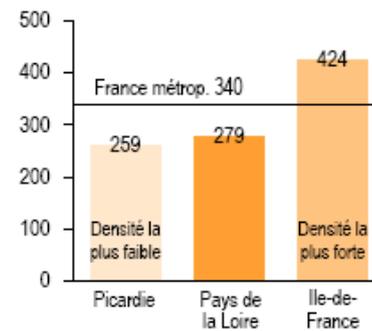
- Aucune offre de soin de grande envergure (type hôpital ou clinique) n'est présente sur le territoire. En cas d'urgence, il faut donc se déplacer jusqu'à l'agglomération Nantaise.
De plus, on constate une pénurie générale de médecins sur l'espace régional qui se répercute sur notre territoire local (cf. les tableaux ci-dessous).

3 Projections du nombre de médecins
Pays de la Loire (01/01/2005 - 01/01/2025)



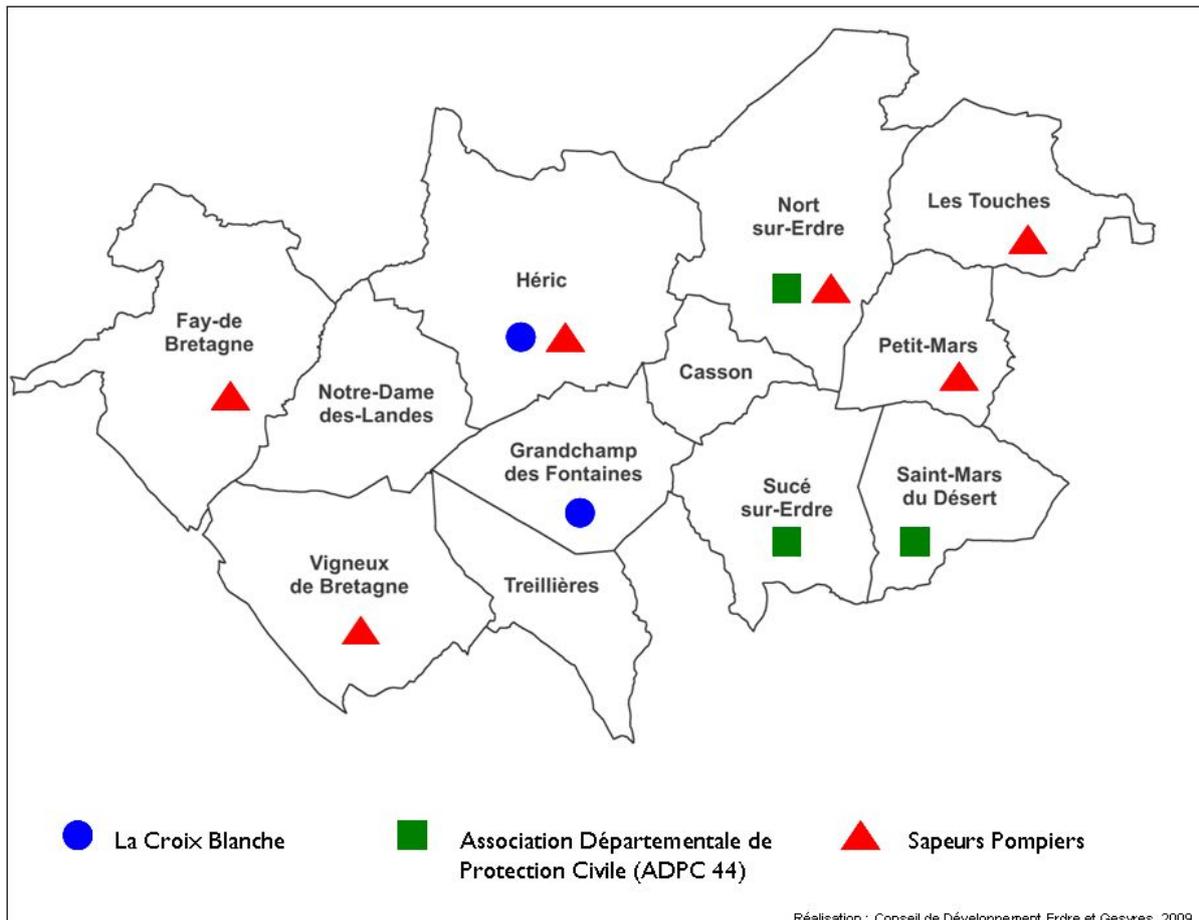
Source : ADELI redressé au 31/12/2002
Projections DREES, ONDPS (rapport 2004)

5 Nombre de médecins pour 100 000 habitants
(01/01/2005)



Source : ADELI (DREES)

- On dénombre trois organisations agréées à la formation aux gestes de premiers secours sur le territoire de la CCEG :
 - la Croix blanche (Antenne d'Héric et de Grandchamp)
 - l'Association Départementale de Protection Civile (ADPC44, antennes de Nort sur Erdre, Sucé sur Erdre et Saint Mars du Désert)
 - les Sapeurs Pompiers du territoire (Petit Mars, les Touches, Nort sur Erdre, Héric, Fay de Bretagne, Vigneux de Bretagne).



Carte d'implantation des organisations agréées à la formation aux gestes de premiers secours

- On constate également que ces organisations de secourisme sont débordées, manquent de bénévoles et ne peuvent donc satisfaire toutes les demandes de postes de secours.
Ces postes de secours sont nécessaires lors de manifestations culturelles et sportives organisées par les associations ou les municipalités.
- De plus, les communes de la CCEG ne sont pas encore équipées de Défibrillateurs Automatiques Externes (DAE).
Toutefois, des efforts sont réalisés et des communes du territoire projettent d'installer prochainement des défibrillateurs. Ces appareils permettent d'augmenter le diagnostic vital d'une victime touchée par un problème cardiaque de 30 à 40% de survie.

LES ENJEUX D'UN APPRENTISSAGE DES PREMIERS GESTES DE SECOURS

Pourquoi inciter les populations à bénéficier d'une éducation sanitaire et d'un apprentissage des gestes de premiers secours ?

Premièrement, pour des raisons vitales. Former un maximum de citoyens aux gestes qui sauvent c'est leur donner plus de chances de survie, mais aussi à leurs familles et leur entourage. De plus, c'est un projet citoyen très fédérateur. Le secouriste est ainsi le premier maillon de la chaîne de secours.

Si on applique le ratio national des décès par mort subite et par accidents domestiques avec la population de la CCEG (52 000 habitants) on peut s'attendre chaque année à 49 décès par mort subite et 16 décès par accident domestique sur le territoire.

De plus, avec l'installation de Défibrillateurs Automatiques Externes les chances de survie augmenteraient de 30 à 40%.

Sur un territoire comme la CCEG, on arriverait à sauver au moins 20 vies par an si un maximum de personnes avait accès à l'apprentissage des gestes de secours.

Ensuite, face à la pénurie, à la saturation et à l'éloignement de l'offre de soins sur notre territoire, il faut trouver des solutions alternatives pour limiter les décès.

En effet, nous sommes actuellement face à une raréfaction des médecins sur notre territoire. Les médecins généralistes se plaignent d'une surcharge de travail pour des consultations dites de « bobologie » qui pourraient être traitées directement et simplement sans passer par eux, ce qui leur laisserait plus de temps pour de vraies consultations médicales.

Le problème est le même pour les services d'urgences des hôpitaux. Une bonne formation des populations à l'éducation sanitaire et aux gestes de secours éviterait l'engorgement de ces services.

En cas de problèmes plus graves, les personnes formées auraient une meilleure prise en charge des victimes en attendant les secours appropriés et éviteraient aussi l'aggravation de l'état de la victime.

Enfin, on assiste à une multiplication des manifestations sportives ou culturelles (concerts, compétitions sportives, foires...) qui imposent aux organisateurs la mise en place de moyen de secours appropriés aux risques de voir leur responsabilités engagées en cas d'accidents et de moyens. On parle alors de Dispositifs Prévisionnels de Secours (DPS).

Tableau des manifestations communales répertoriées en 2008

Casson	10
Fay de Bretagne	112
Grandchamp des Fontaines	31
Héric	57
Notre Dame des Landes	51
Saint Mars du Désert	24
Vigneux de Bretagne	229
	514

Source : Communes CCEG, 2009

Les organisations de secourisme se retrouvent débordées et ne peuvent satisfaire toutes les demandes de poste de secours.

La généralisation de l'apprentissage des gestes de premiers secours pourrait inciter des vocations et ainsi former de nouveaux secouristes opérationnels afin de gonfler les effectifs des associations locales.

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SANTÉ ET TERRITOIRE

Face aux enjeux exposés précédemment, il est important de prendre en compte l'urgence de la situation et d'anticiper les besoins futurs avec l'évolution du territoire.

Comment s'organiser pour mettre en place l'apprentissage des gestes de premiers secours sur la totalité du territoire Erdre et Gesvres ?

Tout d'abord, il est nécessaire de définir quels types de formations seraient intéressantes pour former les différents publics identifiés.

Il serait urgent, dans un premier temps, de renforcer l'information et la prévention dans le domaine des premiers secours afin qu'une majorité des personnes soient touchées.

Ensuite, il serait intéressant de proposer un accès universel à l'IGPS (Initiation aux Gestes de Premiers Secours) pour ceux qui n'ont aucune formation.

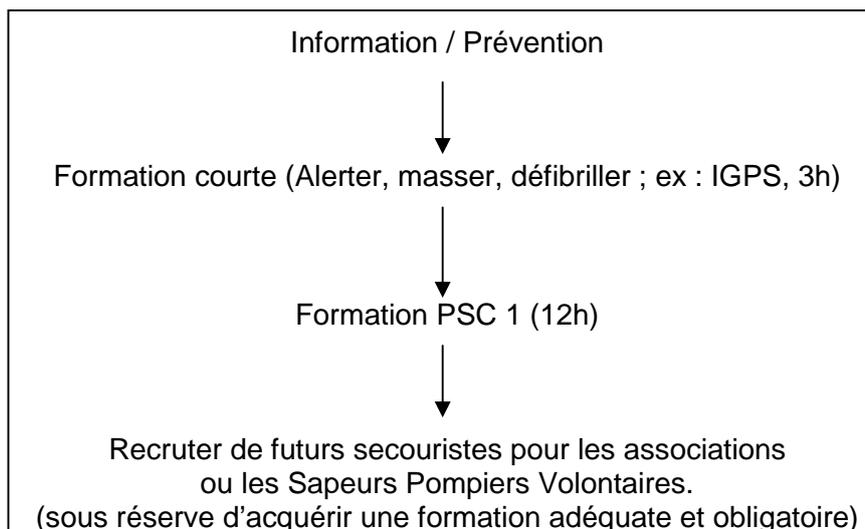
Le but de cette formation est d'enseigner aux personnes à repérer un accident, à donner l'alerte (personnes à appeler selon l'accident), à connaître les gestes minimums à réaliser en attendant les secours et à utiliser un DAE. L'IGPS est une formation courte de 3h et est accessible à tous.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 44) est disponible pour informer les mairies pour les formations courtes.

Une autre formation courte, qui est considérée comme phase intermédiaire, consiste à apprendre à utiliser un défibrillateur pour ceux qui ont déjà l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours).

Sinon, pour ceux dont le travail nécessite une formation spécifique, pour ceux qui veulent approfondir leurs compétences ou qui veulent devenir secouristes bénévoles, il existe le PSC1 (Prévention et Secours Civique niveau 1), qui remplace l'AFPS.

Schéma de la hiérarchisation des étapes de formations



Le groupe a réfléchi et fait des mises en situation de scènes d'accidents pouvant se produire à différents âges, dans différents lieux de la vie au quotidien. La réflexion nous a amené à constater qu'il y a un manque de formations et d'information au niveau des particuliers mais aussi des établissements comme : les structures éducatives, les maisons de retraites, les entreprises et les associations.

Il est donc essentiel de prendre en compte une hiérarchisation des publics prioritaires à former.

En premier lieu, les associations seraient les premières à encourager pour suivre cette formation pour les raisons vues précédemment. Les associations sportives (sports mécaniques, sports de compétitions) seraient les premières à cibler pour pouvoir pallier au manque de secouristes bénévoles.

Ensuite, il conviendrait aux personnes travaillant en contact avec des enfants et adolescents (assistante maternelle, personnels de l'éducation) d'assister aux formations pour éviter tout risque dans cette catégorie de population fragile.

Le personnel communal pourrait aussi participer à ses formations. Dans le privé, le secourisme du travail dit SST (Sauveteur Secouriste du Travail, formation de 12h) est mis en place pour les employés, il n'en est rien dans les structures publiques.

De plus, des séances d'informations et de formations pourraient être dispensées à tout citoyen volontaire.

Enfin, ces formations ont un coût. Le Conseil général et certains sponsors accordent dans certains cas des subventions.

Les structures de secourismes présentes sur le territoire et identifiées dans le diagnostic (la Croix Blanche, l'ADPC44 et les Sapeurs Pompiers) pourraient sensibiliser et dispenser les différentes formations exposées plus en amont. Rappelons que seule une personne possédant le diplôme de moniteur de secourisme peut réaliser des formations et non pas un simple secouriste détenant le PSE (Premiers Secours en Équipe) 1 ou PSE 2.

A noter que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire Atlantique (SDIS 44) a récemment adressé des courriers à l'ensemble des communes du département concernant l'installation et l'accès à la formation sur les défibrillateurs.

Le SDIS a donc décidé que les communes qui décident d'acheter des défibrillateurs seront aidées dans leurs choix d'achats et pourront bénéficier d'une formation gratuite auprès de l'ensemble de la population locale.

Cette mesure va dans le sens de nos propositions émises auparavant et pourrait être le moteur d'une dynamique plus large qui susciterait des vocations auprès de la population.

SYNTHÈSE ET CONCLUSION

Le but de ce travail n'est pas d'imposer la mise en place de formations aux gestes de premiers secours, mais plutôt de permettre à la CCEG de prendre conscience de la situation afin qu'elle puisse prendre des décisions dans le domaine des premiers secours.

C'est essentiellement grâce à ses propres outils de communication (internet, bulletins d'informations, affiches, tracts...) qu'elle pourra agir le plus largement et efficacement.

De plus, c'est en montrant l'exemple, que les communes et établissements publics pourront lancer une réelle dynamique notamment par la formation de leur personnel et l'installation de défibrillateurs.

Enfin, si une telle démarche est engagée, il serait important d'utiliser les structures locales pour former ou informer les populations du territoire aux gestes de premiers secours.

Grâce à l'action d'aide aux communes sur l'installation de défibrillateurs par le SDIS 44, on peut penser qu'une dynamique est lancée et qu'elle sera génératrice d'une prise de conscience et d'une action collective sur les premiers secours.

Le Conseil de développement Erdre & Gesvres :

Le Conseil de développement Erdre et Gesvres est une association loi 1901, créée en 2006 à l'initiative des élus de la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres.

Composé de quatre collèges issus de la société civile (collège monde associatif, collège monde économique, collège de la citoyenneté et collège socioprofessionnel), le Conseil de Développement a pour objet de :

- Etre un lieu d'échange et de concertation en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire
- Contribuer à la réflexion sur le devenir du territoire et de ses habitants
- Faire des propositions et élaborer des projets
- Donner des avis sur les orientations envisagées et les actions menées.

Placé aux côtés du Conseil Communautaire de la CCEG, il est un organe consultatif qui vise à apporter aux élus des avis et des propositions sur les questions relatives à la vie et au développement du territoire d'Erdre & Gesvres.

Il s'inscrit ainsi dans l'émergence d'une nouvelle exigence démocratique : « la démocratie participative ». Par son action et sa réflexion, le conseil de développement favorise une cohérence territoriale et un projet de territoire rassembleur et dynamique.

Avec la participation de personnes émanant d'activités et d'horizons différents, il est un espace de travail commun où s'exprime l'échange de points de vue.

**Conseil de développement Erdre & Gesvres /
Communauté de communes d'Erdre & Gesvres**

1 Rue Marie Curie
Parc d'Activités La Grand'Haie
44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES

Contacts:
Tél : 02.28.02.22.52 - Fax : 02.28.02.22.47
conseil.developpement@cceg.fr